

qu'aux ministres on constate le même manque de sincérité. Durant les vacances, j'ai visité le district de la Saskatchewan et j'ai appris que le représentant de ce district (M. Davis) avait fait le plus immoral des contrats à propos d'une question de patronage.

M. DAVIS (Saskatchewan): Non.

M. DAVIN (Assiniboia-ouest): Je répète que j'ai appris que l'honorable député a conclu le plus immoral des arrangements à propos de patronage.

M. DAVIS (Saskatchewan): En quoi consistait cet arrangement ?

M. DAVIN: Mon honorable ami nie-t-il avoir conclu un arrangement immoral ?

M. DAVIS: Oui, je le nie.

M. DAVIN: J'ai découvert qu'il avait conclu un arrangement immoral, et bien plus, j'ai appris qu'il n'avait pas eu l'honnêteté de remplir les obligations que ce contrat lui imposait. L'honorable député persiste-t-il à nier ?

M. DAVIS: Dites en quoi consistait ce contrat.

M. DAVIN: J'ai les preuves de ce que j'avance et si on me défie, je vais les donner.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES (M. Mulock): L'honorable député voudra bien retarder de quelques minutes cette partie de son discours, car l'honorable député de Saskatchewan a été obligé de s'absenter de la Chambre pour quelques instants.

M. DAVIN: J'ai déjà assisté dans son district à une assemblée à laquelle il était présent. Après l'assemblée et après mon départ de la ville, il disait partout: J'aurais pu réfuter tout cela dans un quart d'heure. Une autre assemblée fut convoquée pour lui fournir l'occasion de se défendre, mais il n'y est pas venu, parce qu'il souffrait d'une inflammation des glandes parotides. Souffrait-il encore de la même maladie ?

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES: Avec la permission de l'honorable député (M. Davin) je dirai que mon honorable ami (M. Davis) vient de recevoir la nouvelle de la grave maladie d'un de ses enfants, et comme Madame Davis est dans la galerie, il est allé la retrouver.

M. DAVIN: Dans les circonstances, il va sans dire que je vais m'abstenir de parler de cette affaire.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES: Je demande seulement à l'honorable député de la remettre jusqu'au retour de mon honorable ami.

M. DAVIN: Je n'en dirai rien pour le moment.

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES: Je ne demande pas cela. M. M. DAVIN.

L'avis sera de retour dans quelques instants.

M. DAVIN: Dans tous les cas, j'ai d'autres sujets à traiter. Dans l'élection de Battleford, il s'est passé des choses dans lesquelles l'honorable député (M. Davis) n'était pas personnellement intéressé. Il y avait à cet endroit un directeur de la poste du nom de McCree, qui a été destitué sur la plainte de Skelton, Laumaïs et autres. Le procès eut lieu et Skelton et ses associés furent convaincus de parjure. Des démarches pressantes furent faites auprès du ministre de la justice, et j'ai eu occasion d'en parler ici, à la dernière session, car il n'y a pas de loi au Canada qui permet au ministre de la Justice de s'occuper d'une requête en faveur de ces accusés avant que le jugement ait été prononcé.

Je crois que l'an dernier j'ai empêché le ministre de la justice de commettre une illégalité, en prévenant une intervention scandaleuse dans l'administration de la justice. Ces individus ont été condamnés, mais qu'est-il arrivé ? A peine la sentence était-elle prononcée, que le gouvernement, envoyant l'ordre de libérer les coupables.

Connolly et McGreevy avaient été longtemps en prison pour une bagatelle comparée au crime de parjure, et ce n'est qu'après que les médecins eurent déclaré que leur vie serait en danger, s'ils étaient retenus en prison plus longtemps, qu'on les remit en liberté. Et cependant, dans certains quartiers, on n'a jamais cessé de parler de cette affaire. Mais ici nous voyons des individus condamnés pour parjure devant le juge Wetmore, un des magistrats les plus intègres et les plus capables du Canada, et pour des considérations de parti, on intervient dans l'administration de la justice et on donne à la population du Nord-Ouest le spectacle scandaleux de parjures remis en liberté, parce que leur crime a été commis dans l'intérêt du parti au pouvoir.

M. WALLACE (York-ouest): Qu'ont-ils fait du directeur de la poste ? L'ont-ils réinstallé ?

M. DAVIN: Oh non; il a été destitué sur ces fausses accusations. L'observation de mon honorable ami est très à propos, et logiquement ce fonctionnaire aurait dû être réinstallé.

Maintenant, à Bennett, il y a un hôpital, maintenant par le gouvernement fédéral, où est employé un nommé Dr Diseau. Je voudrais savoir si cet homme est encore à l'emploi du gouvernement, car sa conduite a été telle qu'il aurait dû être arrêté et poursuivi. Je n'entrerai pas dans les détails de cette affaire, car la conduite de ce fonctionnaire a été tellement scandaleuse qu'il ne serait pas convenable d'en parler ici. Mais je sais que le gouvernement a fermé les yeux sur les agissements de ce fonctionnaire.

Bien que la politique et les affaires prennent tout mon temps et que je n'exerce